



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACQUISITION PAR VOIE DE  
PREEMPTION DES LOTS DE COPROPRIETE  
NUMERO 26 ET 44 DANS L'IMMEUBLE SIS 95  
RUE DIDEROT**

**DÉCISION N° DM-24-119  
EN DATE DU 08 AVRIL 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1, L 213-1 et suivants et L 300-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 1987, maintenant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2012, instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil de territoire Paris Est Marne & Bois numéro 20-63 en date 9 juillet 2020 déléguant le droit de préemption urbain au Président et l'autorisant à déléguer celui-ci à l'occasion d'une aliénation ;

**VU** la délibération du Conseil de territoire Paris Est Marne & Bois en date du 12 décembre 2023 approuvant le plan local d'urbanisme (PLUi) ;

**VU** la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 5 février 2024, adressée par Maître Gabrielle CUVILLY, notaire, enregistrée sous le n°2400134, relative à la cession des lots de copropriété numéros 26 et 44 dans l'immeuble sis 95 rue Diderot, cadastré section G n°171, appartenant à Madame LE MEUR Geneviève, au prix de 115 000 euros ( cent quinze mille euros), plus une commission d'agence de 7000 euros ( sept mille euros) à la charge de l'acquéreur ;

**VU** la demande de pièces complémentaires et de visite adressée au propriétaire et au notaire mandataire déclarés dans la DIA par courrier recommandé daté du 22 février 2024 ;

**VU** l'acceptation de la visite par le propriétaire en date du 29 février 2024 et la réalisation de la visite le 15 mars 2024 ;

**VU** l'avis de la direction nationale d'interventions domaniales en date du 28 mars 2024 ;

**VU** la décision du président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n° 2024-D-66 en date du 04 avril 2024, déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de Vincennes dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 5 février 2024, relative à la cession relative à la cession des lots de copropriété numéros 26 et 44 dans l'immeuble sis 95 rue Diderot, cadastré section G n°171 au prix de 115 000 euros ( cent quinze mille euros), plus une commission d'agence de 7000 euros ( sept mille euros) à la charge de l'acquéreur,

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition du bien susvisé est destinée à permettre la réalisation d'un logement social dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mixité sociale dans l'habitat menée par la commune, en permettant notamment d'élargir le parc social par la réalisation de petites opérations intégrées dans le tissu urbain ;

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240408-Imc1H11873H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/04/2024  
Date de Publication : 08/04/2024

## D É C I D E

**D'ACQUERIR PAR VOIE DE PREEMPTION** les lots de copropriété numéros 26 et 44 dans l'immeuble sis 95 rue Diderot, cadastré section G n°171 appartenant à Madame LE MEUR Geneviève, au prix de 115 000 euros (cent quinze mille euros), plus une commission d'agence de 7000 euros (sept mille euros) à la charge de l'acquéreur,

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**